

scolaires, aucune propriété ecclésiastique ou confessionnelle.» Il est probable que l'école de Faribault aura sous peu le même sort. Il était facile de prévoir ce divorce, qu'un *américanissime* déplore avec une naïveté qui ne laisse pas d'être instructive.

« Assurément, dit-il, à l'avenir, toute opposition au système des écoles paroissiales tombera. Il est démontré qu'il ne reste aux catholiques, pour donner de l'éducation à leurs enfants, aucun autre moyen que ce système des écoles paroissiales. Dans l'expérience qui vient d'être faite, les catholiques ont abandonné tout ce qu'il leur était possible d'abandonner, après avoir forcé leur conscience jusqu'à la dernière limite. Ils ont donné, gratis, l'usage de leur maison d'école et de leur terrain; ils ont soumis leurs institutrices aux examens officiels; ils ont abandonné leurs livres de classe et leurs méthodes; leurs prières et leurs cantiques, leurs gravures et leurs images religieuses; ils ont cessé d'enseigner le catéchisme pendant les heures de classe; ils ont même changé le nom de leur maison d'école..... Qu'auraient-ils pu faire de plus sans apostasier ouvertement? En vérité, grand nombre de fidèles ont cru qu'ils avaient trop abandonné, et pour calmer les craintes et les protestations, l'archevêque Ireland s'est rendu à Rome et a obtenu une *tolérance officielle* de l'arrangement, afin que toute critique indue cessât. Il semble que le *board* ne pouvait rien demander davantage. Et pourtant, on n'était pas satisfait. On demandait impérieusement que les religieuses qui avaient subi avec succès les examens, se dépouillassent du seul habillement qu'elles possèdent »

L'auteur de cette Jérémiade est, paraît-il, un confidant de Mgr Ireland.

Le syndicat des cultivateurs

Lors de l'assemblée annuelle de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec, un comité a été chargé d'organiser une société provinciale, à l'instar de la société des agriculteurs de France, dont le but est de faire tous ses efforts pour promouvoir l'agriculture. Cette dernière société qui ne compte pas moins de 10,000 membres a contribué à créer l'*Union* des agriculteurs de France, au nombre de 300,000 environ.

La société projetée sera organisée d'après la nouvelle loi des sociétés d'agriculture et d'industrie laitière, et sera connue sous la raison sociale du « Syndicat des Cultivateurs. » Elle sera et restera tout-à-fait indépendante des gouvernements.

Son but est surtout d'aider à la création et au maintien des